

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_047
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 14 mai 2025

Point n° 3. « Affaires statutaires »

3.13 Abrogation des collegiums

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 40	Abstention(s) : 0
Quorum : 20	Suffrages exprimés : 36
Membres présents : 26	Pour : 36
Membres représentés : 10	Contre : 0
Total : 36	

VU les statuts de l'université Marie et Louis Pasteur.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent l'abrogation des collegiums.

Besançon, le 14 mai 2025



Le président,
Pour la Présidente et par délégation
Le directeur général des services
Hugues DAUSSY

Thierry CAMUS

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur